Le sondage du CNAL et de l'institut CSA

Les Français et la loi de 1905

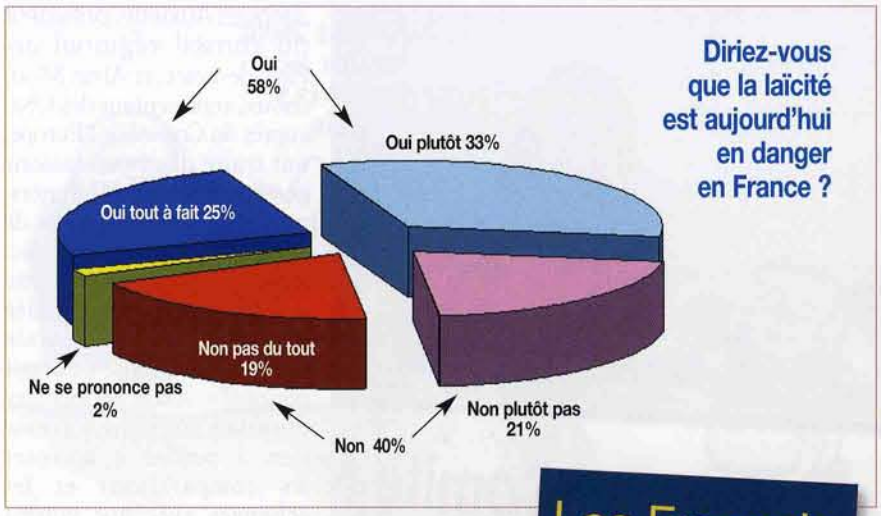

LA LOI de séparation des Églises et de l'État aura cent ans le 9 décembre prochain. À cette occasion, le CNAL a voulu connaître la représentation qu'ont les Français de la laïcité aujourd'hui. Il a donc chargé l'institut CSA de réaliser un sondage à ce sujet. La brochure «*les Français et la loi de 1905*» en présente, en seize pages, les résultats détaillés.

Elle souligne que les trois quarts des personnes interrogées sont fortement attachées à la laïcité de l'École et de la société, mais aussi qu'une majorité d'entre elles (58%) estiment la laïcité en danger. Cette brochure destinée à être diffusée lors des manifestations diverses célébrant le centenaire de la loi, est disponible auprès de chaque organisation constitutive du CNAL ou au CNAL : 209, boulevard Saint-Germain 75007 Paris. (participation aux frais d'envoi : deux timbres à 0,53€). Pour des commandes groupées, vous pouvez joindre le 01 45 48 47 22 ou écrire à jlbiot@se-unsa.org ■

● ***«De la séparation des Églises et de l'École, mise en perspective historique : Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie».*** Ce livre de sept cents pages a été écrit par Benoît Mély, agrégé de Lettre classiques. Dans cet ouvrage, l'auteur restitue le problème de la laïcité dans un cadre historique et philosophique large, pour faire comprendre le chemin déjà parcouru et les obstacles qui se sont érigés dans le passé. La comparaison avec d'autres pays permet de nuancer largement «l'exception française» que serait la laïcité.

L'auteur inscrit également le combat pour la laïcité dans un domaine social plus vaste : peut-il y avoir laïcité ou égalité ? Ce livre très précis est une véritable référence pour tous les enseignants et citoyens concernés par les luttes laïques d'aujourd'hui.

«De la séparation des Églises et de l'École, mise en perspective historique Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie», Benoît Mely, éditions Pages deux (Cahiers libres), 2004, 718 pages - 43 €.
Mel : page2@fastnet.ch

● ***Financement du privé.***
Le Conseil d'État vient, à juste titre, de rejeter un recours du conseil général du Maine-et-Loire.
Cette assemblée avait été condamnée par le tribunal administratif pour avoir octroyé une subvention d'investissement à deux collèges privés de Cholet et d'Angers dépassant la limite des 10% fixés par la loi Falloux.
Dans son recours, le conseil général avait argumenté en s'appuyant sur la Convention internationale des droits de l'enfant. Le Conseil d'État a considéré que ce moyen ne saurait avoir pour effet d'imposer aux départements la prise en charge de travaux de sécurité incombant normalement aux propriétaires des établissements privés.

● ***Lycée international privé.***
À Louvres (Val-d'Oise), la communauté de communes Roissy-Portes de France projette l'ouverture d'un lycée international privé à la rentrée 2006. Qu'en est-il des besoins scolaires réels dans ce secteur ? Quelles conséquences pour les établissements environnants et la politique de mixité sociale entreprise dans cette zone ? Quel financement pour l'acquisition du château (!) destiné à accueillir ce lycée ? Beaucoup de questions. Aucune transparence.
Le CNAL, suit, en liaison avec les organisations syndicales, l'évolution de ce dossier important.

● ***Université catholique***
Le Conseil général des Côtes-d'Armor a décidé d'octroyer pendant trois ans une subvention de fonctionnement de 110 000 euros par an à l'association de gestion de l'Université catholique de l'Ouest (UCO), à Guingamp, «*pour l'aider à traverser une phase difficile*». Une première dans ce domaine ! Et qu'importe que l'enseignement supérieur relève de l'État. Public-privé, pour certains élus, c'est du pareil au même.

CNAL
Comité National d'Action Laïque
209, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 01.45.48.47.22 - Fax : 01.44.39.23.63